

(98/C 196/23)

QUESTION ÉCRITE E-3759/97**posée par Graham Mather (PPE) à la Commission***(21 novembre 1997)*

Objet: Coopération UE/États-Unis dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie

L'année 1996 a été l'année européenne de l'apprentissage tout au long de la vie. Bien que le rapport officiel de la Commission n'ait pas encore été publié, un certain nombre de questions-clés ont d'ores et déjà émergé et l'une des conclusions du rapport sera indubitablement que la stratégie appliquée par la Commission qui consiste à promouvoir, sur le plan théorique et pratique, l'apprentissage tout au long de la vie est correcte et devrait dès lors être poursuivie de manière prioritaire. Étant donné que les États-Unis sont particulièrement en avance dans ce domaine, l'on devrait par ailleurs pouvoir tirer de précieux enseignements de leur expérience et de leur manière d'aborder la question. Ainsi:

1. La Commission a-t-elle l'intention de mettre sur pied une initiative visant à encourager la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, sur la base de l'accord de coopération UE/États-Unis en vigueur actuellement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, et envisage-t-elle d'étendre le champ d'application de l'accord au domaine spécifique de l'apprentissage tout au long de la vie?
2. Dans le cadre de l'étalement des performances compétitives (COM(97)153), la Commission fera-t-elle de l'apprentissage tout au long de la vie une priorité absolue?

Réponse de M^{me} Cresson au nom de la Commission*(8 janvier 1998)*

L'apprentissage tout au long de la vie a pour but d'aider des personnes à réaliser leur potentiel propre et des sociétés et organisations à bénéficier de compétences nouvelles et plus efficaces par l'entremise de leur main d'œuvre, à gérer les mutations et à rester compétitives au niveau mondial. C'est ce principe qui guide la Commission dans l'éventail complet de ses activités en matière d'éducation et de formation.

En fait, l'idée de l'apprentissage tout au long de la vie est déjà intégrée dans le principe de l'accord de coopération UE/États-Unis dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Afin d'implanter plus profondément cette idée, la Commission recherche des propositions de projets spécifiques à la formation professionnelle telles que des entreprises privées puissent y participer en qualité de partenaires associés. En outre, elle encourage l'établissement de relations avec le système américain des «community colleges», en particulier pour la reconversion et la requalification de travailleurs d'âge moyen ou de travailleurs qui reviennent sur le marché du travail.

L'Honorable Parlementaire trouvera avec intérêt la liste des divers projets soutenus dans le cadre de l'accord de coopération UE/États-Unis qui lui sera envoyée personnellement, ainsi qu'au secrétariat général du Parlement.

Quant à la deuxième question, l'annexe à la communication de la Commission «Étalement des performances: un instrument à la disposition des agents économiques et des pouvoirs publics» ⁽¹⁾ présente quatre thèmes se prêtant à des expériences pilotes d'étalement. Trois d'entre eux concernent des qualifications et des investissements immatériels («Technologie de l'information et de la communication (TIC) et le nouveau paradigme technologique et organisationnel»; «Financement des innovations, en particulier de la propriété intellectuelle», «Développement de ressources humaines»). La dimension de l'apprentissage tout au long de la vie est importante pour les investissements immatériels.

Toutefois, il convient de faire remarquer que les projets d'étalement sont exécutés au départ de propositions émanant d'États membres et que la Commission ne peut en aucune manière garantir que l'un ou l'autre thème sera dûment abordé à l'avenir.

⁽¹⁾ Doc. COM(97) 153.